

078 Encourager les pratiques agroforestières et de mycorhization qui favorisent la biodiversité des sols

INQUIETS des répercussions du dérèglement climatique sur l'agriculture et la foresterie, qui accroissent l'insécurité alimentaire et les risques de malnutrition ;

SOULIGNANT la nécessité de préserver et de régénérer la biodiversité des sols pour assurer une sécurité à la fois alimentaire et hydrique, et contribuer à l'atténuation du dérèglement climatique grâce au stockage de carbone dans les sols ;

SE FÉLICITANT du développement récent de pratiques agricoles améliorant durablement la production vivrière, notamment les systèmes intégrés de cultures et de foresterie (agroforesterie) qui réduisent la dépendance en eau, ressource de plus en plus limitée ;

NOTANT que les mycorhizes, organes symbiotiques résultant d'une association entre les racines des végétaux et des champignons, favorisent un échange de minéraux, d'eau et de carbone ;

CONSTATANT que l'utilisation de ces mycorhizes ainsi que des micro-organismes apporte de nombreux bénéfices tels que l'absorption des nutriments, l'amélioration de la santé des sols, une meilleure captation de l'eau par les plantes, la réduction des besoins en irrigation, engrais et pesticides, la réduction de l'absorption des éléments toxiques tels que les métaux lourds et une résilience accrue des cultures au réchauffement climatique ;

RECONNAISSANT la complexité du fonctionnement de ces mycorhizes et leurs interactions avec les racines des végétaux, qui peut varier en fonction des conditions pédoclimatiques ;

RAPPELANT la résolution 7.007 *Développer les pratiques agroécologiques comme solutions fondées sur la nature* (Marseille, 2020), visant à promouvoir les approches agroécologiques comme les solutions fondées sur la nature (SfN), et le Dossier thématique UICN intitulé « Conserver des sols sains » ; et

RAPPELANT EN OUTRE que les systèmes agroforestiers utilisant les endomycorhizes et les micro-organismes apportent des co-bénéfices pour la santé, l'emploi, les rendements agricoles dans des contextes de production spécifiques, la ressource en eau et la biodiversité ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE à l'UICN d'appuyer ses Membres pour leur permettre de mieux comprendre l'intérêt des mycorhizes et micro-organismes en agriculture, et en particulier en agroforesterie, en veillant au respect des espèces endogènes.

2. INVITE ses Membres à s'approprier pleinement des pratiques favorisant la conservation et l'utilisation durable des champignons et micro-organismes mycorhiziens du sol, à les promouvoir auprès des acteurs agricoles et de la conservation, et à créer les conditions nécessaires à leur bon déploiement.

3. ENCOURAGE les acteurs agricoles à :

a. adopter des pratiques agroforestières et autres pratiques de conservation des sols favorables au développement des mycorhizes et des micro-organismes bénéfiques, telles qu'un travail du sol minimal, le maintien de plantes de couverture sans arrachage en fin de cycle et d'une diversité de plantes pérennes de familles différentes, l'association avec des espèces végétales mycotrophes comme l'implantation de légumineuses en intercultures, et l'apport en matière organique type paillage, compost ou bois raméal fragmenté ; et

b. envisager la possibilité d'utiliser les micro-organismes pour lutter contre les ravageurs (micro-organismes naturellement nématocides, champignons trichodermes, *Beauveria bassiana*...) plutôt que des moyens chimiques, le cas échéant.

4. EXHORTE les Etats et les collectivités à cibler et renforcer les aides agricoles pour inciter à l'adoption de telles pratiques : paiement pour services écosystémiques, subventions pour l'achat ou la mise en pépinière d'espèces conseillées, aide à l'arbre implanté ou non détruit, conseil, subventions pour les infrastructures liées à ces pratiques (sous-solage, prestations de travail de sol...).